

M. Berger: Nous avons déjà entendu cela.

M. Weiner: Bien sûr que oui, et vous l'entendrez encore. Je sais que le député n'aime pas l'entendre, mais la majorité des Canadiens comprennent et savent que nous allons rendre service aux véritables réfugiés. Certains propos sont d'une naïveté, mais nous avons trouvé une solution réaliste. Nous créons un environnement accueillant qui sera profitable aux véritables réfugiés.

Nous ne pouvons pas simplement nous contenter de dire que le public reconnaît la nécessité d'élargir les programmes pour réfugiés devant l'ampleur de ce problème dans le monde. Nous devons continuer d'encourager une telle attitude. Nous devons étendre notre politique de l'immigration parce qu'immigrants et réfugiés sont un apport précieux pour notre pays.

Nous avons établi maints mécanismes de sécurité dans notre démarche. Ce sont ces mécanismes qui font la force de notre politique. Nous avons accordé le bénéfice du doute aux demandeurs. Ils seront entendus par un membre indépendant de la section du statut de réfugié. L'intéressé sera représenté par un conseiller à toutes les étapes des audiences. Toutes ces mesures seront prises. Quant aux pays du tiers monde, nous procéderons avec beaucoup de circonspection. Les droits de la personne dans le pays concerné feront l'objet d'un examen minutieux pour voir si ce pays protège les réfugiés et les ressortissants. Nous établirons cette liste après avoir entendu le plus grand nombre d'avis possible. Nous consulterons ceux qui ont une longue expérience des réfugiés, nos agences intéressées, nos ambassades, nos hauts commissariats à l'étranger et les organismes humanitaires internationaux. Un centre de documentation sera mis sur pied et j'ai déjà rappelé que des dispositions doivent être prises à ce sujet. Nous nous assurons qu'un pays est sûr et qu'il veut bien reprendre une personne qui demande protection. Nous prenons une bonne mesure pour les réfugiés, les Canadiens et le Canada en général. Je dirais, avec la *Gazette* de Montréal, que ce projet de loi doit être adopté rapidement.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir intervenir au début de la deuxième lecture du projet de loi C-55. C'est presque le comble de l'ironie de voir que cette mesure nous arrive en 1987 que les Nations-Unies ont déclaré Année internationale des sans-abri. Cet organisme international soulignait les efforts de la communauté internationale pour offrir le gîte à ceux qui n'ont pas de toit au-dessus de leur tête.

Qui répond mieux à la définition d'un sans-abri qu'un réfugié, je vous le demande? Quand on scrute ce projet de loi à la loupe, on voit que le gouvernement se lave les mains, comme Ponce Pilate, du sort des réfugiés en quête d'un asile. Il s'en lave les mains, ce qui va à l'encontre des traditions établies par les gouvernements précédents. En fait, être Canadien signifie, dans une large mesure, qu'on a d'abord été un étranger qui a quitté son pays pour aller s'établir ailleurs. Voilà ce que cela signifie. Arrivant par vagues, les immigrants sont venus dans l'espoir de trouver de nouvelles possibilités, de nouvelles chances, et le Canada leur a permis de prendre un nouveau départ.

Immigration—Loi

En même temps, ces réfugiés nous ont aidés à bâtir et à développer un pays qui n'a son pareil nulle part au monde.

Quand nous parlons de notre programme d'immigration, nous songeons à la réunion des familles, la réunion de la famille élargie ainsi qu'aux immigrants indépendants comme les entrepreneurs qui désirent venir investir leurs capitaux et leur savoir-faire chez nous, aux étudiants qui veulent avoir accès à nos universités et qui, de retour chez eux, deviennent, en quelque sorte, les ambassadeurs de notre pays. Et cela comprend également les réfugiés. Sur le plan de la législation à l'égard des réfugiés, le Canada a joué un rôle de premier plan dans la communauté internationale. Face à la concurrence des superpuissances, ce n'est pas tous les jours que nous pouvons prétendre être les chefs de file dans un domaine. Mais s'il en est un dans lequel le Canada peut être fier de lui et servir de modèle aux autres pays, c'est bien celui des réfugiés. Les uns après les autres, les gouvernements libéraux ont eu le courage de donner l'exemple à cet égard.

• (1620)

Le ministre a raison de dire qu'un pays n'est pas bâti par le gouvernement ou le Parlement et que ce n'est pas nécessairement à eux qu'en revient le mérite. Il revient plutôt aux Canadiens et à l'opinion publique qui ont voulu ces politiques.

Je tiens à dire au ministre que nous avons besoin d'un gouvernement prêt à donner l'exemple. Nous avons besoin d'un gouvernement qui ne cherche pas à manipuler l'opinion publique à des fins politiques et partisans. Nous avons besoin d'un gouvernement qui expliquera aux gens tout ce que représentent le statut d'immigrant et le statut de réfugié. Nous devons examiner ces questions de façon légitime. C'est faire preuve de malhonnêteté intellectuelle que de confondre les deux et de les faire s'opposer.

L'une des plus grandes sources de mécontentement qu'éprouvent les Canadiens vis-à-vis de l'immigration c'est sans doute le fait de ne pas pouvoir parrainer des membres de leurs familles pour qu'ils viennent chez nous. Pour la plupart, nous rentrons chez nous le vendredi soir et nous voyons défiler nos électeurs toute la journée du samedi. Combien de cas d'immigration voyons-nous? Combien de personnes qui viennent nous voir n'arrivent pas à comprendre pourquoi leur oncle, leur tante, ou leur neveu ne peut pas venir au Canada où leur famille les logerait et les aiderait sur le plan financier, linguistique et culturel. Il est sans doute probable qu'ils obtiendraient même un emploi. Ils ne comprennent pas pourquoi cet oncle ou ce cousin ne peut pas venir au Canada. Malheureusement, en voyant le grand nombre de demandes en vue d'obtenir le statut de réfugié, certains se disent: «Pourquoi le gouvernement est-il prêt à accepter tel ou tel réfugié, mais pas mon neveu?» C'est une bonne question, mais ce sont deux choses différentes. Le gouvernement doit faire la distinction et songer à la réunion des familles. Pour l'instant, le pourcentage des immigrants acceptés en application du principe de la réunion des familles est beaucoup plus faible que sous les gouvernements libéraux antérieurs.